

CHARTRE D'ADHÉSION

Nom de l'établissement :



Ne demander aucun frais aux jeunes, qu'ils soient d'inscription, d'aide à la recherche de contrat ou de formation.



Ne pas rendre obligatoire la poursuite de formation et son financement pour les apprenants n'ayant pas trouvé d'employeur.



Permettre aux apprentis de bénéficier des 3 mois de formation sans employeur et de 6 mois en cas de rupture de contrat.



Accompagner tous les postulants dans leur recherche d'entreprise gratuitement, avec un suivi personnalisé.



Échanger avec les maîtres d'apprentissage, de manière pro-active, notamment à travers l'organisation de réunions de maîtres d'apprentissage.



Accompagner les apprentis, diplômés ou non, dans leur entrée dans la vie active ou dans la poursuite de leurs études.



Être impartial dans la relation entreprise et apprenti, et solliciter le médiateur de l'apprentissage en cas de conflit.



Être à l'écoute de chaque apprenti, et organiser des entretiens individuels, au moins deux fois par an.



Informers les apprentis sur leurs droits et devoirs et les préparer au monde de l'entreprise.



Créer des conventions avec des organismes de restauration et/ou d'hébergement pour permettre aux apprentis de bénéficier des aides financières.



Mettre à disposition un maximum de matériel et outillage commun pour éviter les achats individuels. Et former tous les apprentis au numérique.



Informers et accompagner les apprentis concernant les aides existantes, dont l'aide au permis de conduire.

Fait à _____, le _____

Signature du Directeur / de la Directrice de l'établissement adhérent



**Valable un an à compter de la date de signature de la charte.*